

Délibération n°2025-77

**Le Conseil d'Administration, en sa séance du 12 décembre 2025,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu le code de la commande publique,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu la délibération 2024-32 du Conseil d'administration du 31 mai 2024, portant révision du guide de l'achat,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Révision du guide opérationnel de l'achat

Le Conseil d'administration approuve la révision du guide opérationnel de l'achat.

Le nouveau guide de l'achat, joint en annexe à la présente délibération, entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 30

Dont :

Pour : 23

Contre : 2

Abstentions : 5

Fait à Lyon, le 15 décembre 2025,



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 19 décembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 19 décembre 2025

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr